

DEPARTEMENT  
de l'HERAULT

ARRONDISSEMENT  
de MONTPELLIER

**COMMUNE  
DE  
MARSEILLAN**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRETE MUNICIPAL**

2022 – 074  
Boulevard Voltaire  
Travaux avec arrêt de la circulation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2213-2, L 2213-3 et L 2213-4 ;

VU l'arrêté municipal 2016-342 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016 concernant le « Règlement de voirie et coordination des travaux. La réglementation administrative et technique d'intervention sur le domaine public routier » et notamment l'article 2-5 ;

VU la demande d'arrêt de circulation 4 boulevard voltaire en date du 22 février 2022 présentée par SUEZ Eau France SAS sis 8 rue Evariste Galois - CS 635 - 34535 BEZIERS CEDEX pour le terrassement pour la création d'un branchement AEP ;

**CONSIDERANT** qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux ;

**Le Maire de la Ville de Marseillan**

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté 2022.049.

**ARTICLE 2** : Du mercredi 2 mars 2022 au jeudi 3 mars 2022, le stationnement et la circulation de tous les véhicules sont interdits **Boulevard Voltaire pour sa partie comprise entre la rue de l'Argeolot et l'avenue Victor Hugo**, sauf riverains.

**ARTICLE 3** : Une déviation et une signalisation réglementaires misent en place par l'entreprise matérialisera cette disposition où figurera le présent arrêté.

**ARTICLE 4** : L'entreprise tiendra compte des accès riverains en les protégeant (clôture, barrière, passerelle etc...).

Les protections seront mises en place pendant toute la durée du chantier 24 heures sur 24.

**ARTICLE 5** : Dès l'achèvement des travaux, l'entrepreneur devra enlever tous les décombres, terre, dépôts de matériaux, gravats, etc...

**ARTICLE 6 :** Il devra réparer immédiatement tous les dommages qui auraient pu être causés à la voirie et à ses dépendances et rétablir dans leur état initial tous ouvrages qui auraient été endommagés. **Le remblaiement des tranchées se fera obligatoirement avec le produit B.C. Tranchées (Grave autostable pour remblai de tranchée).**

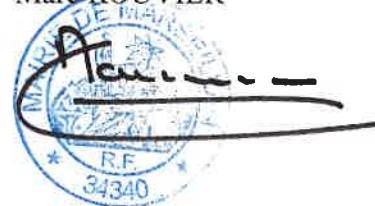
Un contrôle de ces dispositions au présent article sera  systématiquement  effectué par un responsable des services techniques de la commune.

**ARTICLE 7 :** L'arrêté sera notifié au pétitionnaire.

**ARTICLE 8 :** M. le Directeur Général des Services de la Mairie, M. le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Marseillan, M. le Chef de la Police Municipale et les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseillan le 22 février 2022,

Par déléation,  
L'Adjoint au Maire,  
Marc ROUVIER

A blue circular official stamp of the Municipality of Marseillan is visible. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARSEILLAN' at the top, 'R.F.' in the center, and '34340' at the bottom. A black ink signature is written over the stamp.